

MODIFICATIONS AU PLAN MUNICIPAL ET ARRÊTÉ DE ZONAGE

EDMUNDSTON (ZONE 1) - BOULEVARD HÉBERT

2006-026 M. Charles Fournier propose que le Conseil municipal considère les modifications suivantes au Plan municipal d'Edmundston (Zone 1) :

Changer la vocation du terrain appartenant à Edmundston situé sur le Boulevard Hébert, Edmundston, N.-B. #nid 35142942, 35171545 et 35171842 de Terrains de jeux et sports à Commerce et Institution.

IL EST RÉSOLU QUE les dites propositions de modifications soient présentées au public le 20 mars 2006 en la salle du Conseil d'Edmundston à compter de 20h00 et que le secrétaire se charge, au nom et pour le compte du Conseil de faire publier l'avis public prescrit par l'article 25 de la Loi sur l'Urbanisme dans le journal "Le Madawaska" indiquant l'intention du Conseil, la date et le lieu de la présentation publique et que les oppositions ou commentaires aux projets proposés pourront être présentés au Conseil dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en les faisant parvenir au bureau du Directeur d'Urbanisme.

Appuyée par Aldéo Nadeau.

Adoptée.

M. le Maire explique les principales raisons entourant cette décision.

PÉRIODE DE QUESTION :

Aucun commentaire n'est apporté.

Ajournement de la réunion proposé par Réal Morneault à 20h12.

Gérald Allain, Maire

Doreen Banville, Secrétaire adjointe